



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 8 mai 2007 à 10 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau ainsi que mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint, ainsi que mesdames Nicole Dumoulin, Carole St-Arnaud Gaboury, Catherine Marchand, Marie-Claude Martel, Lucie Poulin et messieurs Luc Bouvier, Mathieu Larocque, Roland Morin et Gilles Sabourin.

CAUP20070508-HC1

POLITIQUE D'UTILISATION ET GESTION DU FONDS VERT

10 h 30 - Monsieur Roland Morin présente aux membres du conseil le projet de politique sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert.

Cette politique établira les lignes directrices pour l'utilisation du Fonds ainsi que le mode de financement annuel de celui-ci. Il présente de plus les recommandations de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable sur le projet de politique. Le projet présenté est différent de celui remis aux membres du conseil le 1^{er} mai 2007.

RECOMMANDATIONS

CP-TPE-2007-026

Remplacer le texte du point 4 de la politique par le suivant :

Le conseil fixe pour une période minimale de cinq ans, le montant minimum à injecter annuellement au Fonds. L'administration municipale est mandatée pour recommander une source de financement dans le cadre du processus budgétaire afin de rencontrer cet objectif.

Une modification sera faite afin de remplacer les mots le « conseil fixe » par le « conseil fixera ».

Recommandation modifiée acceptée à l'unanimité

CP-TPE-2007-027

Remplacer la première phrase du quatrième paragraphe du point 5 par la suivante :

Le Fonds est consacré à l'aménagement ou le réaménagement d'espaces naturels à protéger, l'acquisition de ces espaces ne devant être financée par le Fonds qu'en dernier recours, si aucune autre source alternative n'est disponible.

Recommandation acceptée à l'unanimité

CP-TPE-2007-028

Remplacement des trois derniers paragraphes du point 6 par les suivants :

Les demandes doivent être soumises au Service de l'environnement ou au Module de l'aménagement et du développement du territoire pour analyse et recommandation à la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable. Les demandeurs peuvent être invités à présenter leur projet devant la Commission.

La commission dépose annuellement au conseil un bilan des demandes soumises et un plan d'action pour la réalisation de celles qu'elle recommande.

Le conseil confirme ou infirme la recommandation de la commission dans le cadre des discussions sur l'adoption du budget annuel. Un organisme externe dont le projet a été accepté doit conclure un protocole d'entente avec la Ville.

Recommandation acceptée à l'unanimité

CP-TPE-2007-029

Ajout du paragraphe suivant à la fin du point 5 :

Les projets de partenariat, de décontamination et de réhabilitation de sites rencontrant les susdits critères seront considérés de façon prioritaire.

Après discussion, demande est faite de modifier cette recommandation afin d'ajouter une phrase qui mentionnerait « et ce sans accaparer toutes les sommes du Fonds vert. »

Recommandation modifiée acceptée à l'unanimité.

Demande est également faite pour mettre en œuvre un mécanisme auprès des organismes pour les informer de la date de tombée des projets à être soumis à la Ville. De plus, il y aurait lieu de faire connaître à la population les actions réalisées à partir des sommes du Fonds vert et ce, pour chaque année.

Monsieur le conseiller Alain Pilon prend son siège.

CP-TPE-2007-030

Adoption de la politique telle qu'amendée.

Recommandation acceptée à l'unanimité.

CAUP20070508-HC2

PROJET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ÉPICERIE DE L'ÎLE DE HULL

11 h 30 - Madame Carole St-Arnaud Gaboury fait un historique du dossier depuis la fermeture du dernier marché d'alimentation sur l'Île de Hull en 1999 jusqu'au mandat donné au conseil d'administration de la Coopérative de l'épicerie de l'Île de Hull pour négocier avec la Ville, la cession de terrain à titre gratuit pour un projet de marché d'alimentation sur l'Île de Hull.

Une étude de faisabilité de la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec a identifié deux sites pour ce projet : Axe Maisonneuve/Saint-Laurent et le terrain du Centre Robert-Guertin face au boulevard Saint-Laurent.

RECOMMANDATIONS

CP-CSH-2007-001

Que le conseil ne retienne pas les deux sites choisis par la Coopérative de l'épicerie de l'Île de Hull.

Recommandation acceptée à l'unanimité.

CP-CSH-2007-002

Que le conseil statue sur la contribution de la Ville.

Après discussion, cette recommandation est reportée.

CP-CSH-2007-003

Que le conseil mandate le Module aménagement du territoire et le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour assister la Coopérative dans la recherche d'un site répondant à ses besoins.

Réévaluer les composantes du projet en tenant compte des orientations préconisées pour le développement de l'Île de Hull.

Après discussion, cette recommandation est modifiée.

Les membres du conseil souhaitent que soit mis sur pied un comité de travail sur lequel siégeront madame Denise Laferrière et monsieur Pierre Philion, de même que des membres des Services d'urbanisme et d'Évaluation et transactions immobilières afin de faire des recommandations au conseil sur des sites potentiels, les critères et les types de contributions financières qui pourraient être allouées à l'organisme de même que sur les conditions d'opération d'une telle épicerie et les balises d'une telle aide.

Une présentation sera faite aux membres du conseil dans le cadre d'un prochain comité plénier.

Recommandation modifiée acceptée à l'unanimité.

Le caucus préparatoire est suspendu.

Reprise du caucus préparatoire.

Monsieur le conseiller Denis Tassé prend son siège.

CAUP20070508-HC3

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 8 MAI 2007

13 h 00 - Les membres du conseil discutent des items de l'ordre du jour de la séance du 8 mai 2007.

Messieurs les conseillers Luc Angers et Aurèle Desjardins prennent leur siège.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants à l'ordre du jour :

- Projet numéro 64915 – Approbation du règlement numéro 110 de la Société de transport de l'Outaouais autorisant un emprunt de 553 000 \$ requis pour les travaux de remplacement des réservoirs et du système de carburant.
- Projet numéro 64974 – Demandes au gouvernement du Québec relativement aux programme Accès-logis, Rénovation Québec, PAD, LAAA, supplément aux loyers, logements abordables (volet privé), allocation-logement, au soutien communautaire, à la décontamination des sols et au recyclage de bâtiments.

Le greffier et directeur du
Service du greffe

M^e Suzanne Ouellet

/lc